



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION PAR LE
PREVENTION RETRAITE EN ILE-DE-
FRANCE (PRIF) D'UN ATELIER "BIEN
VIEILLIR" A DESTINATION DES SENIORS
VINCENNOIS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-003
EN DATE DU 09 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par l'organisme Prévention Retraite en Ile-de-France (PRIF), représenté par Madame Christiane FLOUQUET, administratrice, situé 131 avenue Paul-Vaillant-Couturier 94250 Gentilly, afin d'assurer l'animation d'atelier « Bien Vieillir » à destination des seniors vincennois au cours de l'année 2022 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le PRIF, représenté par Madame Christiane FLOUQUET, administratrice, situé 131 avenue Paul Vaillant-Couturier 94250 Gentilly, afin d'assurer, l'animation de l'atelier « Bien Vieillir » à destination des seniors vincennois au cours de l'année 2022 pour un montant de 3050 € TTC (trois mille cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON